



DECISION ADMINISTRATIVE

N°17/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Mission de maîtrise d'oeuvre et coordination SSI
CONNEX INGENIERIE

Considérant les modifications à prévoir sur le Système Sécurité Incendie (SSI) de l'école Champollion ;

Le Maire

DÉCIDE

De souscrire, avec la société CONNEX Ingénierie – 4 rue Randon 38450 VIF, une mission de maîtrise d'oeuvre et coordination SSI relative aux modifications à prévoir sur le système sécurité incendie du groupe scolaire Champollion de Vif.

La mission a pour objet de :

- rédiger le dossier de consultation des entreprises,
- faire le suivi des travaux,
- réaliser les essais SSI et la mise à jour du dossier d'identité du SSI

Cette mission s'élève à 2 600 € H.T. soit 3 120 € TTC (trois mille cent-vingt euros).

Le présent contrat est conclu pour une durée de 9 mois à compter de sa notification.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 17 FEV. 2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

